



Action MOB1

Elaboration d'un Plan Communal de Mobilité

Contexte

Le Plan Communal de Mobilité (PCM) est un outil de planification stratégique qui permet à la commune d'Amay d'améliorer l'accessibilité, la sécurité routière, la qualité de vie et la durabilité des déplacements. Il favorisera la mobilité douce, optimisera les itinéraires pour tous les usagers, réduira les nuisances liées aux transports motorisés, et contribuera à une meilleure cohérence urbaine.

Le PCM permettra :

- D'organiser un système de déplacement cohérent pour les personnes et les marchandises dans la commune.
- D'offrir une réponse en termes d'accessibilité aux pôles d'activités principaux.
- De favoriser les déplacements qui peuvent être pratiqués par l'utilisation de la mobilité douce.
- De contribuer à localiser au mieux les lieux de vie des activités, en favorisant la mixité des fonctions.
- De réduire le nombre et la gravité des accidents de la route.
- D'améliorer la convivialité des espaces publics et de diminuer les nuisances environnementales.

L'objectif du PCM sera de définir tout d'abord les forces et faiblesses de la Commune d'Amay en matière de mobilité durable. Certaines sont déjà connues et sont majoritairement liées à l'utilisation intensive de la voiture. Ensuite, il s'agira de définir une stratégie qui vise à optimiser cette mobilité en fonction de nos avantages et inconvénients et de la mettre en œuvre par différents projets subsidiés pour la plupart.

Actions à mener



- Réaliser un diagnostic de la mobilité actuelle sur le territoire.
- Identifier les zones à enjeux (écoles, commerces, zones résidentielles).
- Associer les citoyens aux réflexions via des consultations publiques.
- Établir un plan d'actions réaliste avec un phasage clair.

Situation actuelle :

Le plan communal de mobilité est reporté à 2026.